



Date de dépôt : 10 mai 2023

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Nicole Valiquer Grecuccio :
Société genevoise des écrivains : quel avenir ?

En date du 24 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La Société genevoise des écrivains (SGE) vise à perpétuer la tradition plus que centenaire de la SGE en valorisant les auteur-es de Genève, ainsi que les librairies et les maisons d'édition qui les mettent en valeur.

Fondée en 1853, en même temps que l'Institut national genevois, la SGE a donc « pour but l'encouragement à la création littéraire, la défense des écrivains et la protection de la liberté d'expression »¹. Son premier président fut, rappelons-le, Henri-Frédéric Amiel. Forte aujourd'hui de plus d'une centaine de membres, elle regroupe des écrivain-es qui ont une relation particulière avec Genève et ses environs.

Outre la remise d'un prix littéraire, la SGE propose régulièrement des événements et manifestations visant à encourager la production littéraire de ces mêmes auteur-es, liés et attachés à Genève, comme déjà mentionné. Son action contribue donc tant au rayonnement de Genève qu'à la reconnaissance des acteurs et actrices culturel-les qui y participent.

La SGE a été régulièrement soutenue par le canton depuis 2017, qui porte aujourd'hui la politique du livre comme soutien à la culture. Celui-ci a donc assuré le principe de continuité des aides octroyées suite à la répartition des tâches entre canton et communes en matière culturelle. Le soutien du canton a même augmenté en passant à 10 000 francs par année dès 2020.

¹ Cf. <http://societe-genevoise-ecrivains.ch/>

Or cette aide s'est vue modifiée en 2022. Il apparaît que le montant est passé de 10 000 à 4800 francs. Si cette situation devait perdurer, elle mettrait en péril la poursuite des activités de la SGE et donc sa survie. Compte tenu de ce qui précède et du fait que les activités de la SGE et son histoire relèvent également d'une politique de conservation du patrimoine immatériel, il convient de trouver des solutions viables à long terme et de développer des synergies avec des entités culturelles œuvrant dans le domaine du livre pour permettre à Genève de rayonner.

Ma question est donc la suivante :

Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour assurer la poursuite des activités de la Société genevoise des écrivains, ainsi que sa survie ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Historiquement, la Société genevoise des écrivains (SGE) a été soutenue par la Ville de Genève puis, dès 2017, par le canton suite à l'adoption de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (2^e train), du 1^{er} septembre 2016 (LRT-2; rs/GE A 2 06).

Ce soutien, bien que régulier, ne fait pas l'objet d'une ligne budgétaire nominale. Il est attribué dans le cadre de *la promotion et la diffusion du livre*, dispositif créé par le canton en 2017. Les montants versés sont des aides ponctuelles et sont attribuées, sur la base des propositions d'une commission d'expertes et d'experts, laquelle procède à une analyse approfondie des dossiers soumis. C'est dans ce cadre que la SGE a reçu 4 800 francs en 2021 et 6 000 francs en 2022.

L'office cantonal de la culture et du sport, présidant ladite commission, a rencontré à plusieurs reprises la SGE pour lui proposer d'ouvrir sa programmation à un public plus large, via notamment une meilleure communication et de diversifier sa recherche de financement, étant admis qu'elle se trouve dans une situation de concurrence vis-à-vis des autres actrices et acteurs culturels de la place.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Mauro POGGIA